

Révocation de prélèvement automatique

<Votre Prénom>, <NOM>
<Votre Adresse>
<Code Postal> - <Ville>

Destinataire
<Adresse banque >
<Code Postal> – <Ville>

Lettre recommandée avec avis de réception (LRAR)

Objet : Révocation de prélèvement automatique

<VILLE>, le <DATE>

Monsieur le directeur,

Je vous informe révoquer le mandat précédemment donné à votre banque de régler les prélèvements présentés par la société <nom de la société> sur mon compte bancaire n° <NUMEROT DU COMPTE>. Vous trouverez en copie ci-jointe la lettre adressée à cette société l'informant de la résiliation de l'autorisation de prélèvement.

Je vous demande donc de ne plus accepter, à compter du <DATE> prochain, les prélèvements qui seraient présentés sur mon compte par cette société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

<Signature> (manuscrite)

Pièces jointes : <copie lettre à la société >.

(Gardez toujours une copie des documents que vous envoyez) Lorsque vous formulez votre demande, indiquez-y la date à laquelle vous la déposez effectivement, cela évitera les confusions éventuelles.

Veillez à ce que votre banquier « ne se trompe pas » en faisant une opposition à la place d'une révocation : l'opposition est limitée à 1 an et 8 jours à compter de sa date d'émission. Et surtout, la révocation du prélèvement automatique est bien souvent facturée par votre banquier comme une opposition. Renseignez-vous préalablement en lisant le guide tarifaire de votre banque et n'hésitez pas à négocier avec votre banquier pour demander un geste commercial. Si la révocation n'est pas spécifiée comme un service payant (au même titre que l'opposition), il n'y a pas de raisons que ce service vous soit facturé.